Tempête et tornade



Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).
Le terme de tempête est réservé aux vents de plus de 89 km/h.

Dans l'Orne, le vent atteint ou dépasse 100 km/h, en moyenne 3 à 4 jours par an.

Les tornades sont considérées comme un type particulier de manifestation des tempêtes.

DANGERS POTENTIELS

Danger pour les personnes, les infrastructures et l'environnement.
Perturbation de l'organisation sociale habituelle.
Les dégâts causés par des vents violents :

- Toitures et cheminées endommagées
- Arbres arrachés
- Véhicules déportés sur les routes
- Coupures d'électricité et de téléphone
- Objets soulevés/envolés dans les jardins



CONSIGNES

- Rester chez soi et éviter toute activité extérieure
- En cas de déplacements, être très prudent et emprunter de préférence les grands axes de circulation
- Prendre garde aux chutes d'arbres ou d'objets
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ranger les objets exposés au vent
- En cas d'installation d'un groupe électrogène, il devra être placé impérativement à l'extérieur des bâtiments